



ARRÊTÉ N°2021-110

Objet : PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DÉMÉNAGEMENT

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de Monsieur PINEAU Sven, qui souhaite dans le cadre d'un déménagement, occuper temporairement une place de stationnement communale à compter du samedi 18/09/2021 à 18 h 00 jusqu'au dimanche 19/09/2021 à 18h00, au 08 rue du Moulin à Vent, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de stationner un véhicule est accordée à Monsieur PINEAU Sven, qui souhaite dans le cadre d'un déménagement, occuper temporairement le domaine public communal (place de stationnement) à compter du samedi 18/09/2021 à 18 h 00 au dimanche 19/09/2021 à 18 h 00 au 08 rue du Moulin à Vent, TAVEL (30126). Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Le permissionnaire devra matérialiser l'emplacement et mettre en œuvre la signalétique afin de prévenir de cette autorisation. En outre, le présent arrêté sera affiché sur l'ensemble des supports de signalisation ainsi que laissé sur le tableau de bord du véhicule affecté au déménagement. Il **devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation.**

Article 3 : Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 15 septembre 2021,
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 15 SEP. 2021

